

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit HT22, R-200 / R-2200

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Étalon de référence pour étalonnage et vérification des performances des viscosimètres et/ou équipements de mesure de densité

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Cannon Instrument Company
2139 High Tech Rd.
State College, PA 16803-1733
TEL: (814) 353-8000; (800) 676-6232

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec

Adresse e-mail Pas d'information disponible

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence + 1 (800) 255-3924 États-Unis, CHEM-TEL Inc.
+1 (813) 248-0585 International, CHEM-TEL Inc. (appel en PCV recommandé)

Europe	112
--------	-----

SECTION 2. Identification des dangers

2.1. - Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Toxicité aiguë par inhalation - Poussières et brouillards	Catégorie 4

Dangers physiques

aucun(e)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H332 - Nocif par inhalation

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Conseils de prudence

P261 - Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

2.3. Autres informations

Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination

Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles

Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification de substance SGH - L'Union Européenne	No REACH.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	265-101-6	64742-01-4	<85	Carc. 1B (H350)	donnée non disponible
Distillats paraffiniques légers de pétrole, raffinés au solvant	265-091-3	64741-89-5	<85	Carc. 1B (H350)	donnée non disponible
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	265-090-8	64741-88-4	<85	Carc. 1B (H350)	donnée non disponible
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	265-169-7	64742-65-0	<85	Carc. 1B (H350)	donnée non disponible
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	265-157-1	64742-54-7	<85	Carc. 1B (H350)	donnée non disponible
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	265-155-0	64742-52-5	<85	Carc. 1B (H350)	donnée non disponible
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	265-150-3	64742-48-9	<85	Muta. 1B (H340) Carc. 1B (H350) Asp. Tox. 1 (H304)	donnée non disponible
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	265-156-6	64742-53-6	<85	Asp. Tox. 1 (H304) Carc. 1B (H350)	donnée non disponible

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.
Contact avec la peau	Laver à l'eau chaude et au savon. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Ingestion	Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire boire beaucoup d'eau. Faire appel à une assistance médicale.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Faire appel à une assistance médicale.
Protection pour les secouristes	Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets les plus importants Somnolence. Vertiges. Irritation.

4.3. Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Pas d'information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les dangers particuliers résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Aucun en particulier.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre).

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 12 pour toute information supplémentaire.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Scénario d'exposition**

Pas d'information disponible.

Autres lignes directrices

Pas d'information disponible.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom Chimique	La Finlande	La France	L'Allemagne	Gibraltar	Greece
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9			TWA: 50 ppm TWA: 300 mg/m ³ Ceiling / Peak: 100 ppm Ceiling / Peak: 600 mg/m ³ Repr*		
Nom Chimique	Les Pays-Bas	La Norvège	la Pologne	Le Portugal	L'Espagne
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9			TWA: 300 mg/m ³ STEL: 900 mg/m ³		
Nom Chimique	La Suisse		Suède	Le Royaume Uni	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9	STEL: 100 ppm STEL: 600 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 300 mg/m ³				

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Ce produit, sous sa forme commercialisée, ne contient aucune matière dangereuse avec des limites de concentration biologiques établies par les organes régionaux compétents

Dose dérivée sans effet Pas d'information disponible.

La concentration prévisible sans effet (PNEC) Pas d'information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Choisir les équipements de protection individuelle conformément aux normes CEN

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection à manches longues.

Protection des mains

Gants de protection.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Pas d'information disponible

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide	Aspect	Jaune pâle
Odeur	type hydrocarbure		
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ - Méthode</u>	
pH	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Point/intervalle de fusion	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Point/intervalle d'ébullition	>315 °C	Aucun à notre connaissance	
Point d'éclair	> 190 °C	coupelle ouverte	
Taux d'évaporation	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Inflammabilité (solide, gaz)	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Limites d'inflammation dans l'air	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Pression de vapeur	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Densité de vapeur	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Densité relative	0.86	Aucun à notre connaissance	
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau.	Aucun à notre connaissance	
Solubilité dans d'autres solvants	Soluble dans les solvants.	Aucun à notre connaissance	
Coefficient de partage n-octanol/eau	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Température d'auto-inflammabilité	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Température de décomposition	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Viscosité	20 cSt @ 40°C	Aucun à notre connaissance	
Propriétés explosives	Pas d'information disponible		
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible		
9.2. Autres informations			
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	Pas d'information disponible		

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non réactif dans des conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Inhalation

Nocif par inhalation. L'inhalation de poussières peut provoquer l'irritation de l'appareil respiratoire.

Contact avec les yeux

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau

Aucun danger connu pour les contacts avec la peau. Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose. Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.

Ingestion

Aspiration potentielle en cas d'ingestion. L'aspiration peut provoquer un oedème

pulmonaire et une pneumonie. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5530 mg/m ³ (Rat) 4 h
Distillats paraffiniques légers de pétrole, raffinés au solvant	> 15 g/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	= 2.18 mg/L (Rat) 4 h
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	>5000 mg/kg (rat)	>2000 mg/kg (rabbit)	= 2.18 mg/L (Rat) 4 h
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	> 6000 mg/kg (Rat)	> 3160 mg/kg (Rabbit)	> 8500 mg/m ³ (Rat) 4 h
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinées au solvant	> 15000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	>4.7 mg/l (rat) 4 hr.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 2180 mg/m ³ (Rat) 4 h

Respiratory or Skin Sensitization
effets mutagènes
effets cancérogènes

Pas d'information disponible

Pas d'information disponible

Le classement mentionné pour les distillats de pétrole dans ce produit concerne ceux qui contiennent plus de 3 % d'extrait de DMSO mesuré selon la méthode IP 346. Les distillats de pétrole dans ce produit ne satisfont pas à ce critère pour être classés comme cancérogènes.

Toxicité pour la reproduction
Toxicité pour le développement
Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Pas d'information disponible

Pas d'information disponible

Pas d'information disponible

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Pas d'information disponible

Effets sur l'organe-cible

Peau. Système nerveux central. Yeux. Système respiratoire.

Danger en cas d'aspiration

Pas d'information disponible.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	-	> 5000 mg/L: LC50 96 h (Oncorhynchus mykiss)	-	EC50 48 h: > 1000 mg/L (Daphnia magna)
Distillats paraffiniques légers de pétrole, raffinés au solvant		LC50 96 h: > 5000 mg/L (Oncorhynchus mykiss)		EC50 48 h: > 1000 mg/L (Daphnia magna)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant		LC50 96 h: > 5000 mg/L (Oncorhynchus mykiss)		EC50 48 h: > 1000 mg/L (Daphnia magna)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinées au solvant		LC50 96 h: > 5000 mg/L (Oncorhynchus mykiss)		EC50 48 h: > 1000 mg/L (Daphnia magna)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		LC50 96 h: > 5000 mg/L (Oncorhynchus mykiss)		EC50 48 h: > 1000 mg/L (Daphnia magna)

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités		LC50 96 h: > 5000 mg/L (Oncorhynchus mykiss)		EC50 48 h: > 1000 mg/L (Daphnia magna)
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité		LC50 96 h: = 2200 mg/L (Pimephales promelas)		LC50 96 h: = 2.6 mg/L (Chaetogammarus marinus)
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités		LC50 96 h: > 5000 mg/L (Oncorhynchus mykiss)		EC50 48 h: > 1000 mg/L (Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information disponible

12.6. Autres effets nocifs

Ce produit ne contient aucun disrupteur endocrinien connu ou suspecté.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Remarque : Il est possible que les informations fournies ci-dessous ne s'appliquent pas à toutes les situations d'expédition. Consulter les réglementations sur les marchandises dangereuses pour prendre connaissance des exigences supplémentaires et des exigences d'expédition spécifiques du mode, des matières et des quantités.

IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable.
14.5. Polluant marin	aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	aucun(e)
14.7. Transport en vrac	Pas d'information disponible

conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

RID

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	aucun(e)

ADR

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	Aucun(e)

ICAO

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	Aucun(e)

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange

Nom Chimique	Restricted substance per REACH Annex XVII	Substance subject to authorization per REACH Annex XIV
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant - 64742-01-4	Use restricted. See item 28.	
Distillats paraffiniques légers de pétrole, raffinés au solvant - 64741-89-5	Use restricted. See item 28.	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant - 64741-88-4	Use restricted. See item 28.	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant - 64742-65-0	Use restricted. See item 28.	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités - 64742-54-7	Use restricted. See item 28.	
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités - 64742-52-5	Use restricted. See item 28.	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité - 64742-48-9	Use restricted. See item 28. Use restricted. See item 29.	
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités - 64742-53-6	Use restricted. See item 28.	

Inventaires internationales

TSCA	indéterminé
Union Européenne	indéterminé
DSL/NDSL	Est conforme à (aux)
PICCS	indéterminé
ENCS	indéterminé
La Chine	indéterminé
AICS	indéterminé
KECL	indéterminé

Legend

TSCA - Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, rubrique 8(b)

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible

SECTION 16. Autres informations**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3**

H340 - Peut induire des anomalies génétiques

H350 - Peut provoquer le cancer

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Les principales références bibliographiques et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date d'émission 24-avr.-2014

Date de révision 06-mars-2018

Révision Changement de nom.

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité